

Conditions générales de location de la borne DaMaxx Events

Le LOCATAIRE reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de devis / commande des conditions générales de location énoncées ci-après régissant les relations contractuelles entre lui et la société DaMaxx Events, et déclare expressément les accepter sans réserve après avoir réglé son acompte de 90€. Le LOCATAIRE reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques essentielles des produits loués ainsi que des tarifs de location.

1. Champ d'application Les présentes conditions générales de location s'appliquent à toutes réservations effectuées sur le site Internet DaMaxx.fr. L'éditeur se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de location en vigueur au jour de la commande.

2. Conditions de location Le LOCATAIRE doit avoir la capacité juridique pour contracter. La société DaMaxx Events se réserve la possibilité de soumettre la location à la présentation d'une pièce d'identité et d'un dépôt de garantie. La société DaMaxx Events se réserve le droit de refuser toute location si le LOCATAIRE ne présente pas des garanties estimées suffisantes.

3. Objet et formation du contrat Par le présent contrat, DaMaxx Events donne en location des bornes Selfie

4. Mise à disposition - Livraison

4.1 Sur nos bornes PREMIUM Les frais de livraison sont à la charge du LOCATAIRE (50€ Fixe en Picardie). A la livraison, un état des lieux contradictoire sera dressé entre le LOCATAIRE et DaMaxx Events. La location prend effet à la remise de la borne photo au LOCATAIRE et pour la période stipulée sur le bon de commande. Borne Party pas de frais de livraison.

4.2 Mise à disposition, Le LOCATAIRE peut choisir de venir enlever lui-même la borne photo Sur Chauny. La location prend effet au jour de la mise à disposition de la borne photo, pour la période stipulée sur le bon de commande. Le LOCATAIRE s'engage à enlever la borne photo lorsque celle-ci sera mise à sa disposition par la société DaMaxx Events, à la date convenue sur le bon de réservation. Lors de l'enlèvement de la borne photo, la charge des risques est transférée au LOCATAIRE qui en assume la garde matérielle et juridique sous son entière responsabilité. Un bon d'enlèvement sera établi et remis au LOCATAIRE. Lors de l'enlèvement, un état des lieux contradictoire sera dressé entre le LOCATAIRE et DaMaxx Events. DaMaxx Events s'engage à ce que la borne photo soit mise à disposition du LOCATAIRE en bon état. La location et la garde juridique afférente prennent fin le jour où la borne photo louée est restituée par le locataire ou reprise par DaMaxx Events.

5. Utilisation des biens loués Le LOCATAIRE est tenu de protéger la borne photo contre toute dégradation. Idem lors du transport. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation de la borne photo. Tout dysfonctionnement résultant d'une utilisation anormale de la borne photo durant toute la durée de location ne pourra être retenu DaMaxx Events et sera facturé au LOCATAIRE.

Le LOCATAIRE est averti que toute sous-location des bornes photo louées est interdite sans l'accord écrit de DaMaxx Events.

6. Restitution – Reprise Le LOCATAIRE est tenu de rendre ou de mettre à disposition à la société DaMaxx Events la borne photo louée à l'expiration du contrat dans un état conforme à l'état des lieux opéré lors de la mise à disposition. La borne photo louée ne peut être restituée que pendant les heures ou RDV préalablement indiqués par la société DaMaxx Events. Elle ne sera considérée "restituée", et la garde juridique transférée à DaMaxx Events, qu'après remise du bon de retour constatant l'état de la borne louée. Le prix de la location comprend les frais de remise en état/nettoyage qui seront opérés par DaMaxx Events après restitution. En cas de non restitution de la borne photo, quelle qu'en soit la cause, le dépôt de garantie sera encaissé de plein droit par DaMaxx Events. En cas de dégâts occasionnés à la borne pendant la durée de la location, DaMaxx Events établira une facture de la somme équivalente au montant des réparations. Si aucune réparation n'est possible, ou bien que l'ensemble des dégâts occasionnés rends la borne inutilisable, DaMaxx Events encaissera la totalité du dépôt de garantie (Montant 7000€). L'appréciation des dégâts et l'opportunité de conserver, en conséquence, tout ou partie du dépôt de garantie restera à la seule appréciation de DaMaxx Events. Toute réparation ne sera effectuée qu'à l'initiative de DaMaxx Events, le LOCATAIRE s'interdisant d'y remédier par lui-même. Le dépôt de garantie sera restitué après vérification totale de la borne louée par DaMaxx Events et déduction faite des éventuels dommages qu'elle aura subis.

7. Responsabilité – Assurances En cas de sinistre, le LOCATAIRE doit faire parvenir sous 48h une déclaration circonstanciée. En cas de perte ou de vol, le LOCATAIRE doit faire parvenir sous 48h une copie de récépissé de déclaration établi par le commissariat de police. A réception de ce document, DaMaxx Events mettra fin au contrat à la facturation de location. Dans l'éventualité d'un vol ou de dommages causés à la borne photo, le LOCATAIRE s'engage à couvrir la borne via son assurance en responsabilité civile. En cas d'inexécution par le locataire d'une obligation à sa charge, le contrat peut être résilié de plein droit, aux torts du locataire, par DaMaxx Events et dans un délai 48h sans qu'une mise en demeure soit nécessaire. Dans ce cas, le client devra procéder à la restitution immédiate de l'ensemble des biens loués, et ce, sans préjudice des sommes dues au titre des périodes de location échues. En tout état de cause, si le client n'a pas restitué la borne louée dans le délai de 7 jours après la date de restitution prévue, le dépôt de garantie sera encaissé (7000€), et ce à titre d'indemnité d'immobilisation des biens loués, ceci n'empêchant pas le client de restituer les biens loués dans les conditions visées ci- avant.

En cas de souscription à notre assurance +19€/prestation : Cette assurance couvre en cas de casse matériel (Hors vandalisme et vol) Assuré a hauteur max de 900€, si restant il sera à votre charge.

8. Prix Le prix que le client s'engage à payer à la société est le prix TTC figurant sur le contrat de location exprimé en Euros. Tout changement du taux de TVA applicable pourra être répercuté sur les prix des articles commandés. Le prix est payé en totalité au moment de la réservation.

9. Modification - Annulation de la réservation

9.1 La modification de la réservation : Les demandes de modifications ne peuvent être effectuées sur le site internet, elles doivent être adressées par email à l'adresse contact@damaxx.fr ou par courrier à DaMaxx Events 63 rue Camille Desmoulins 02300 Chauny. Seules les demandes de modification concernant l'ajout d'option(s) ou ajout d'une borne photo DaMaxx Events, ou la modification de la période de location pourront être acceptées au bien vouloir de la société DaMaxx Events. Si la modification entraîne l'augmentation des frais de location, la différence sera facturée au client. Si la modification entraîne une diminution des frais de location : la différence sera conservée par DaMaxx Events.

9.2 Droit de rétractation : Le client dispose d'un droit de rétractation dans un délai de 14 jours francs à compter de la réservation. Dans ce cas, DaMaxx Events restituera le montant versé lors de la réservation dans un délai de 30 jours maximum suivant la réception de la demande de rétractation.

9.3 Annulation de la réservation : En cas de résiliation de la réservation de la part de DaMaxx Events, la société s'engage à rembourser toute somme déjà versée par le LOCATAIRE. En cas de résiliation anticipée d'un contrat de réservation de la part du client, l'annulation s'effectue dans les conditions suivantes :

- Si le LOCATAIRE annule sa réservation passé son délai de rétractation, la société retient l'acompte de 90€ ; -
- Si le client annule sa réservation moins de deux (2) semaines avant le début de la location, la société retient la totalité du prix de location. Une facture du montant restant à régler sera envoyée au client, celui ci s'engage à régler ce solde.

10. Force majeure Les parties seront dégagées de leurs obligations en cas de force majeure. Il est convenu que l'annulation de l'événement auquel était destinée la borne photo ne saurait être considérée comme un cas de force majeure.

11. Éviction du loueur Le bien loué ne peut être ni cédé, ni remis en garantie. Le LOCATAIRE s'engage à ne consentir à l'égard de la chose louée aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance, ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété de DaMaxx Events.

12. Pénalités de retard Tout retard de restitution total ou partiel des biens loués entraînera l'application de pénalités de retard correspondant à 100 Euros par jour de retard.

13. Données nominatives Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Sauf opposition de votre part ces informations pourront être utilisées par des tiers. La société DaMaxx Events s'engage à ne diffuser aucunes photos sans l'accord de l'utilisateur.

14. Droit applicable et juridiction compétente Le contrat est soumis au droit français et tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

14. Fonctionnalités & SAV 24h/24 : Toutes nos bornes sont équipées de routeur 3G/4G - numéro SAV 07 52 03 24 74
-Fonctionnement de la borne : Allumez la borne, l'application se lance automatiquement, touchez l'écran (tactile), vous avez alors quelques secondes pour vous cadrer et poser. Une fois la photo prise vous pouvez soit recommencer, soit poursuivre en choisissant un filtre. Une fois filtrée, cette photo est sauvegardée, vous pouvez alors l'imprimer et la partager par mail sans y être obligé.

-En cas de Bug : Dans 99,9% des cas le bug est du à un défaut de mise au point. Pour y remédier et éviter qu'il ne survienne à nouveau augmentez la lumière ambiante et tenez vous à environ 1m de l'objectif au moment de la prise de vue. Si problème de plantage de l'application Éteignez et Rallumez électriquement la borne, Il vous faudra moins d'une minute pour déboguer et relancer l'application. Si le problème persiste contactez l'assistance à distance.

En réglant votre acompte sur notre site vous acceptez automatiquement ces conditions
(signature électronique en cochant la case)